



VILLE DE THURSO

AVIS PUBLIC

AVIS public est par les présentes donné aux citoyens de la Ville de Thurso par le soussigné, greffier-trésorier et directeur général,

QUE lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 24 avril 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 06-2023 intitulé :

Règlement décrétant une dépense de 2 810 000 \$ et un emprunt de 2 810 000 \$ pour la réfection des infrastructures des rues Gagnon et Victoria

QUE le règlement est exempt de la procédure de consultation des personnes habiles à voter et à la tenue d'un scrutin référendaire en raison de l'application de l'article 556 de la Loi sur les cités et villes, en ce que le règlement a pour objet le financement de travaux de voirie (remplacement conduites d'égout pluvial, sanitaire et d'aqueduc) alors que le remboursement de l'emprunt est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la Ville.

QUE le règlement doit cependant être approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, pour entrer en vigueur.

DONNÉ à Thurso, Québec, ce vingt-cinquième jour d'avril deux mille vingt-trois (2023).

Jasmin Gibeau
Greffier-trésorier et Directeur général
VILLE DE THURSO